

Conseil d'Administration Du 11 Mars 2026 Compte Rendu

Étaient présents

Représentant des Enseignants : Hélène MARCOZ, Antoine ALLARD, Caroline BIGOT, Vincent DUCATEZ, Cédric MICHEL, Ghislain HIS

Représentant des Étudiants : Clément REISSER, Marie CARCHANO, Chloé VILLEMAZET

Représentant des Personnels Administratifs : Etienne GUSTIN, Geoffroy TURPIN

Administration : Sandrine LABADIE

Personnalités Qualifiées : Philippe THOMAS

Personnalités extérieures - Membres de droit : Jean Charles HUET

Membres avec voix consultatives : Pablo LHOAS, Mathieu DROPSIT, Catherine GROUT, Mélanie GIVERS, Hugues BOCQUET

Procurations : Hafid AIT IFRANE, Raphaël ALESSANDRI

Invités : Claire MINART, Alexis GALLOU, Caroline SALEMBIER, Frédéric ALLIROT, David Menant, Corinne ROBACZEWSKI

Soit 6 enseignants, 3 étudiants, 2 Administratifs, 1 personnalité membres de droit, 1 personnalité qualifiée, 2 procurations

I. Rappel Sommaire de l'Ordre du Jour

II. Points Administratifs en début de chaque séance

1. Approbation de l'Ordre du Jour
2. Approbation du compte rendu du 3 décembre 2025

III. Points abordés pour vote

1. Compte Financier 2025 (C. Salembier et A. Gallou 45') (pour vote)
2. Règlement du CA (H. Marcoz 20 minutes) (pour vote)
3. Délibérations financières (C. Salembier 5') (pour vote)
4. Budget 20 ans du Paysage (H. Marcoz, F. Alliot 15 ') (pour vote)

IV. Points abordés pour information

1. HCERES / Dialogue de Gestion (P. Lhoas 20')
2. Point RH Administratifs (H. Marcoz, P. Lhoas 20')
3. Bilan Social (E. Gustin 20')
4. Sortie de l'EPE (C. Robaczewski _ 1^{ère} vice-présidente de l'Université de Lille 30')
- Calendrier et enjeux
5. Commission voyages et déplacements (H. Marcoz 15')

6. CPCA au Sénat (H. Marcoz 5')
7. Contrôle Interne Financier (H. Marcoz, A. Gallou 15')

- I. **Rappel Sommaire de l'Ordre du Jour**
- II. **Points Administratifs en début de chaque séance**

I. Points Administratifs abordés en début de séance

1) Approbation de l'Ordre du Jour

- a) Deux points complémentaires annoncés en amont :
 - Un problème relatif à un cours de modèle vivant
 - Un point sur le suivi des remboursements des frais d'inscription (dans les deux sens)

L'ordre du jour est soumis à approbation. Aucune opposition n'est exprimée par les participants

Décision

Nombre de votants : 13

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

L'ordre du jour est **approuvé** à l'unanimité.

2) Approbation du compte rendu du 3 décembre 2025

Observations formulées

Plusieurs remarques de fond et de forme ont été soulevées :

- **Sur la forme** : questionnement sur l'usage du gras dans le document, utilisé pour mettre en évidence certains éléments.
- **Sur le fond — page 9** : la formulation « *nécessité d'une modification de la maquette d'enseignement* » a été discutée. Il a été précisé qu'il ne fallait pas établir de corrélation directe et automatique entre les aspects pédagogiques et les implications budgétaires — la dimension pédagogique devant être prise en compte au-delà des seuls calculs financiers.
- **Sur le fond — page 14** : concernant l'intervention d'Étienne sur l'ouverture d'un atelier, il a été suggéré de parler plutôt de « quatrième atelier » et de reformuler en termes de besoin exprimé plutôt que de demande.

Un point complémentaire a été soulevé concernant les jurys de PFE : la nécessité d'anticiper la procédure en amont, notamment en raison de la contrainte stricte du titre HDR (contrairement aux mentions de recherche où des équivalences sont possibles). Il a été proposé que ce point soit soumis au CA du mois de mai.

Modifications retenues

Décision

Nombre de votants : 13

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Le compte rendu du CA du 3 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- b) Deux points complémentaires annoncés en amont :
- Un problème relatif à un cours de modèle vivant
 - Un point sur le suivi des remboursements des frais d'inscription (dans les deux sens)

• **Difficultés liées au cours de modèle vivant**

Contexte

Depuis deux à trois semestres, l'école est confrontée à des situations répétées d'étudiantes refusant de suivre le cours de modèle vivant, pour des raisons diverses.

Cette situation trouve son origine dans une ambiguïté introduite par l'ancien directeur des études, qui avait laissé entendre que le cours était optionnel pour une étudiante, ouvrant ainsi une brèche que d'autres étudiantes ont depuis invoquée.

Situation actuelle

Deux types de cas ont été rencontrés :

- L'an dernier : un certificat médical délivré par le service de santé universitaire attestait qu'une étudiante ne pouvait pas suivre ce cours (syndrome d'extrême pudeur), sans entrer dans les détails.
- Cette année : un certificat d'une nature différente a été reçu, établi par un médecin non établi en France, mentionnant explicitement une pathologie liée à la confrontation à la nudité. Ce cas soulève des questions quant à la portée juridique et aux conséquences à en tirer.

Démarches engagées

Face à cette situation, l'équipe de direction a sollicité plusieurs interlocuteurs :

- Le Ministère
- L'Université, notamment via un référent laïcité

Il en ressort que, dans l'enseignement supérieur, aucune dérogation ne peut être accordée pour des raisons d'ordre philosophique ou religieux à un cours faisant partie intégrante de la maquette pédagogique. Par ailleurs, une formation obligatoire sur la laïcité, qui aurait dû être suivie fin 2025, sera relancée pour l'ensemble du personnel.

Pistes envisagées

- Systématiser le passage par le Service de Santé Étudiante (SSE) de l'université pour tout cas similaire.
- Étudier la possibilité d'aménagements pédagogiques (séances avec modèles habillés, exercices alternatifs) permettant d'atteindre les mêmes objectifs de compétences, sans que cela concerne la majorité des séances.
- Saisir la présidente de la CFVE, **Delphine Desert**, déjà informée, afin de statuer sur la question pédagogique : peut-on valider les compétences attendues via un exercice alternatif ?

Conclusion

Ce point était présenté à titre d'information aux administrateurs, sans demande de décision immédiate. Il est néanmoins jugé important que les membres du CA soient informés, compte tenu

de la sensibilité de la situation et du risque qu'elle devienne publique. La question reste ouverte et en cours de traitement.

- **Frais d'inscription — trop-perçus et remboursements**

Contexte

Ce sujet, déjà évoqué à plusieurs reprises en CA, porte sur des erreurs de paramétrage dans le système de gestion des inscriptions (TAIA), ayant engendré des trop-perçus de part et d'autre — entre l'école et les étudiants.

État des lieux financier

- L'école doit rembourser environ 2 000 € aux étudiants
- L'école doit en recevoir environ 18 000 €

Origine des erreurs

Plusieurs dysfonctionnements ont été identifiés :

- Un mauvais paramétrage permettant aux étudiants de choisir eux-mêmes leur tarif
- Des tarifs erronés : le tarif semestriel était supérieur à la moitié du tarif annuel
- Des doubles inscriptions non détectées (ex. : inscription master + inscription PFE, ou mention Recherche + libre choix)

Ces anomalies ont été identifiées il y a trois à quatre mois ; la procédure de régularisation est en cours.

Procédure en cours

Les remboursements aux étudiants seront effectués en priorité, avant les vacances. Ce point ne nécessite pas de vote du CA.

Question soulevée : inscription semestrielle vs annuelle

Les échanges ont mis en lumière une question de fond sur la possibilité d'inscrire un étudiant pour un seul semestre plutôt que pour une année entière. Il est rappelé que :

- Les arrêtés de juillet 2005 (architecture) prévoient explicitement la possibilité d'inscriptions semestrielles
- Le CA est compétent pour fixer les modalités et tarifs afférents
- La semestrialisation est jugée indispensable à maintenir, notamment pour les étudiants en fin de cursus devant effectuer leur stage de fin d'études sur un seul semestre
- La question de la prolongation de la dernière année d'études a également été soulevée : des étudiants se réinscrivent pour une année entière sans cours supplémentaires, ce qui est jugé anormal. Ce point sera soumis à **Delphine Desert** et inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Conclusion

Ce point était présenté à titre d'information, sans vote. Deux sujets seront instruits pour un prochain CA :

- La définition d'un tarif semestriel officiel
- Les modalités de prolongation de la dernière année d'études

Les modalités de prolongation de la dernière année d'études sont à porter au Règlement des Etudes en lieu avec les nouvelles instructions concernant la signature des conventions de stages de fin d'études.

II. Points abordés pour vote

1) Compte financier 2025

Présenté par : Alexis Galou, avec le soutien de **Caroline SALEMBIER**

Principes de gestion rappelés

La présentation s'est inscrite dans le cadre des grands principes de la gestion publique : sincérité, soutenabilité et pluriannualité budgétaire.

Faits marquants de l'exercice 2025

Les principaux événements ayant marqué l'année sont :

- Des investissements liés à la GTB (gestion technique des bâtiments)
- Le déploiement du contrôle interne
- La fiabilisation des recettes : inscriptions et Erasmus

Évolution du solde budgétaire

La trajectoire sur trois ans (2023–2025) est globalement positive, avec toutefois une légère baisse entre 2024 et 2025, interprétée comme une stabilisation maîtrisée.

Points d'analyse détaillée

Masse salariale : +7,8 % entre 2024 et 2025

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs cumulés :

- La revalorisation des contractuels (compensée par une recette ministérielle, donc neutre pour l'école)
- L'augmentation du volume d'heures d'enseignement (+44 % pour certaines catégories, passant de 1 030 h à 1 486 h)
- Des recrutements supplémentaires (administration, relations internationales, contrats doctoraux)
- Des décharges accordées pour activités de recherche ou de représentation dans les instances
- Des remplacements liés à des congés maladie et parentaux

Il est souligné que les décisions prises dans différentes instances (CPR, CA) ne sont pas toujours suffisamment mises en relation avec leurs impacts budgétaires. Il s'agit de réviser les grilles d'enseignement et la maquette pédagogique afin de mieux maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Dépenses de fonctionnement : +7,5 %

Le détail précis n'était pas disponible lors de la séance ; il sera fourni ultérieurement. On note notamment l'apparition de dépenses d'intérim en 2025, absentes en 2024.

Investissements : forte baisse

Les travaux de la phase 2 n'ont pas été engagés, faute de pilotage suffisant et de support technique disponible. Cela explique un écart important entre le budget initial et l'exécution réelle, estimé à environ 38 %. Cette marge de progression est identifiée comme un axe prioritaire d'amélioration. La nomination de **Valéry MBA**, chargé des questions immobilières, est présentée comme un levier pour débloquer ce dossier.

Fonds de roulement et trésorerie

- Trésorerie disponible : 3,71 M€
- Fonds de roulement net : 90 jours de dépenses non fléchées (au-delà des 30 jours exigés par Bercy, mais jugé raisonnable comme matelas de sécurité)
- Un risque est signalé : un fonds de roulement trop élevé pourrait conduire l'État à en reprendre une partie. Il convient donc de sanctuariser les ressources fléchées et d'améliorer la programmation des investissements.

Recettes

- La subvention pour charges de service public a augmenté de +28 % sur trois ans, soit le double de la moyenne nationale (+14 %). La notification 2026 reçue la veille s'établit à 2 149 670 €, soit +30 000 € par rapport à l'année précédente.
- Les recettes propres sont en hausse, notamment grâce à la taxe d'apprentissage, aux ateliers avec partenaires locaux et aux formations continues.
- Il est noté qu'un déséquilibre subsiste avec l'université partenaire dans le cadre d'un master en urbanisme (COMUA), où l'école contribue sans contrepartie financière. Ce point est en cours de traitement.

Charges incompressibles

95 % de la subvention publique est absorbée par les charges incompressibles (chauffage, électricité, salaires), ne laissant qu'une marge de 5 % sur cette seule ressource.

Préconisations formulées

- Présenter à l'avenir les trois documents réglementaires : liasse budgétaire, compte de résultat et annexe
- Mettre en place un budget rectificatif dès le mois de mars pour ajuster les dépenses d'investissement
- Renforcer le pilotage des engagements juridiques et la qualité de la prévision budgétaire
- Clarifier la présentation des grilles d'enseignement pour mieux maîtriser l'impact sur l'évolution de la masse salariale.
- Développer un dispositif de rémunération pour les enseignants intervenant en formation continue

Chloé Villemazet rejoint le CA à 9h57

Décision

Nombre de votants : 14

14 voix pour

0 voix contre
0 abstention

L'ensemble des membres ont adopté à l'unanimité le compte financier 2025

2) Règlement du CA

La mise à jour du règlement intérieur du CA répond à une demande de la tutelle (Ministère de la Culture). **Hélène MARCOZ** indique avoir rédigé le nouveau règlement en s'inspirant de celui de quatre écoles comparables.

Modifications et ajouts proposés

Ajout d'une clause déontologique sur les sources de financement

À la suite d'une remarque de **Catherine Grout**, il est proposé d'intégrer une ligne stipulant que l'ENSAPL doit se conformer à la charte élaborée par le Ministère de la Culture en matière de mécénat et d'éthique des financements, afin de s'assurer que les sources de financement acceptées respectent les valeurs de l'établissement. Un lien vers la charte (disponible sur le site du Ministère) sera intégré au document, comme demandé par Catherine Grout.

Modalités de vote électronique entre deux CA

Antoine ALLARD soulève que les modalités de vote par voie électronique ne sont pas suffisamment précisées (délais, conditions de sollicitation). Il est proposé que les sujets soumis à vote électronique soient uniquement des sujets mineurs et qu'ils aient nécessairement été débattus préalablement en CA, afin d'éviter de voter sur des sujets insuffisamment instruits.

Transmission des documents

Un membre soulève la nécessité de disposer des documents au moins huit jours avant chaque séance, et non uniquement de l'ordre du jour. Il est acté que cette pratique, déjà en usage, devra être formalisée dans le règlement pour la prochaine mandature.

Représentation de la formation Paysage parmi les personnalités qualifiées

Il est proposé d'inscrire dans le règlement qu'**au moins une des cinq personnalités qualifiées** représente le domaine du paysage. Il est précisé que cela ne sort pas du cadre réglementaire, et que rien n'empêche qu'il y en ait davantage. Cette disposition sera ajoutée au règlement, tout en notant qu'elle ne pourra s'appliquer qu'au renouvellement des membres, le CA étant constitué avant le vote du règlement intérieur.

Procédure retenue

Compte tenu des remarques formulées nécessitant des amendements, et en l'absence d'urgence, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote en séance. La procédure retenue est la suivante :

- Les modifications seront intégrées dans ledit document avant le prochain CA
- Les membres transmettent leurs éventuelles remarques complémentaires par écrit
- Le document amendé sera soumis au vote lors du CA du 13 mai 2026

Décision

Les membres du CA décide de reporter le vote du Règlement Intérieur de l'Instance le 13 mai 2026, sans opposition.

3) Délibérations Financières

Contenu des délibérations soumises au vote

Les délibérations présentées portent sur des remboursements de frais engagés par des enseignants, des étudiants et des doctorants, ainsi que sur des bourses de voyage dans le cadre des ateliers pédagogiques, ces montants ayant été préalablement validés par la commission Voyages.

Observations formulées en séance

Achats sur des plateformes étrangères (AliExpress)

Un membre signale la présence dans les délibérations d'achats effectués sur AliExpress, plateforme jugée problématique au regard des valeurs environnementales et éthiques de l'école. Si le cas particulier est compris (achat réalisé en urgence pour la soutenance de thèse d'une doctorante), le principe est jugé inacceptable dans les cas où une alternative existe.

Il est proposé d'élaborer une micro-charte des achats comportant une liste de sites déconseillés ou interdits, assortie d'une procédure de justification et de validation préalable en cas d'impossibilité de faire autrement.

Catherine Grout souligne que la question est plus large et renvoie au bilan carbone de l'établissement, en cours de réalisation, sur la base duquel une stratégie de transition environnementale devra être élaborée et soumise aux instances.

Principe général des dépenses avancées

Il est rappelé que les dépenses doivent faire l'objet d'une autorisation préalable avant d'être engagées, et non a posteriori. Il est souligné que certaines écoles interdisent purement et simplement les avances de frais par le personnel ou les étudiants — soit l'établissement paye directement, soit la dépense n'a pas lieu. Ce point mérite réflexion pour la prochaine mandature.

La tutelle encourage par ailleurs l'établissement à anticiper les dépenses pour éviter de mettre les personnels ou étudiants en situation d'avance personnelle.

Cas particulier : revalorisation du contrat doctoral de Martin Fessard

Ce dossier, plus complexe, a fait l'objet d'un examen séparé.

Contexte : En décembre 2023, un arrêté du Ministère de la Culture a revalorisé de 450 € les contrats doctoraux comportant des activités annexes. Cette mesure a bénéficié aux doctorants rattachés directement à l'école (**Sabrina CHENAFI** et d'autres), mais pas à Martin Fessard, dont le contrat était porté par l'université de Lille dans le cadre d'une convention, pour des raisons de contrainte de plafond d'emploi. Il n'a donc pas pu bénéficier de cette revalorisation, représentant environ 10 000 à 11 000 € sur la période concernée.

Problème juridique : L'école n'était pas l'employeur au moment des faits ; le texte réglementaire ne lui était donc pas directement applicable. Une convention rétroactive avec l'université sur un contrat échu s'avère impossible. La seule voie envisagée est un avenant négocié avec l'université, l'école remboursant ensuite l'université.

Décision : Par prudence, et sur recommandation de la représentante de la tutelle présente en séance, cette délibération est retirée du vote global et renvoyée à un examen juridique approfondi, avec avis

du contrôleur budgétaire. Un vote électronique sera organisé dans les trois semaines suivant la séance, une fois la base juridique sécurisée.

Vote (délibérations financières courantes, hors dossier Martin Fessard)

Décision

Nombre de votants : 15

14 voix pour

0 voix contre

1 abstention

Les délibérations financières courantes sont approuvées à l'unanimité.

La délibération concernant la revalorisation du contrat doctoral de Martin FESSARD fera l'objet d'un vote électronique.

Jean Charles HUET rejoint le CA à 10h02

4) Budget 20 ans du Paysage

Point présenté par : Frédéric Alliot

Contexte et présentation du projet

La formation Paysage de l'ENSAPL fête ses **20 ans** en 2025. Un événement commémoratif est prévu les **19 et 20 juin**, co-organisé avec les alumni de la formation. A l'occasion de cet événement, un budget prévisionnel de 9 700 € est présenté aux Membres du CA.

Programme envisagé :

- **Jeudi 19 juin — Journée institutionnelle** : retour sur les grands moments de la formation, avec la participation des enseignants et personnalités ayant marqué son histoire. L'essentiel du budget de l'école sera consacré à cette journée (restauration, communication).
- **Vendredi 20 juin — Journée Alumni** : événement festif destiné aux anciens étudiants, **autofinancé par les alumni eux-mêmes**, sans engagement financier supplémentaire de l'école.

Public concerné

Environ **700 anciens étudiants** ont été contactés, correspondant à une vingtaine de promotions depuis 2005. Il est envisagé d'inviter également les étudiants actuellement en formation commune archi-paysage (depuis 2014). La capacité d'accueil sera limitée à environ **150 personnes** pour des raisons de sécurité liées à la jauge du lieu retenu.

La question du lieu a été soulevée : plusieurs membres suggèrent de privilégier les serres, jugées plus adaptées et valorisantes pour un événement de cette envergure, plutôt que l'atelier Echelle 1 initialement envisagé.

Budget présenté

Le budget soumis au vote est jugé en deçà de la réalité probable de l'événement, mais il constitue un premier signal permettant de lancer le projet. Il se décompose principalement en :

- **Restauration** (petit-déjeuner, repas, cocktail) pour la journée du 19 juin — poste le plus important
- **Communication** (affiches, supports visuels, concours) — poste mineur

Pour la soirée du 20 juin, les dépenses de restauration seront assurées par des prestataires externes (food trucks) et la partie boissons via la cafétéria, sans surcoût pour l'école.

Il est demandé, en complément du vote, un appui des services financiers pour ventiler ce budget dans les lignes existantes (communication, développement et relations entreprises), ce projet n'ayant pas été prévu dans la programmation budgétaire initiale.

Échanges et observations

- La valeur stratégique de l'événement est soulignée : renouer avec le réseau des alumni (environ 150 personnes actives dans un groupe existant depuis 15 ans) représente un levier important pour les stages des étudiants actuels et la valorisation de la formation.
- Il est rappelé que l'invitation des membres du CA non paysagistes devra être clarifiée, et qu'une information au CFA devra précéder l'envoi des invitations officielles.
- Un point de suivi sera présenté au CA de mai, notamment sur l'évolution des inscriptions et l'ajustement éventuel du budget.

Décision

Nombre de votants : 15

14 voix pour

0 voix contre

1 abstention

Le budget pour les 20 ans de la formation Paysage est approuvé à la majorité, avec demande d'un point de suivi au CA de mai.

5) Délibération relative à l'organisation d'un nouveau vote sur la composition de la commission voyages et déplacements

Point présenté par : Hélène MARCOZ

Ce point a suscité des échanges nourris, en lien avec une contestation de la procédure de vote ayant conduit à la constitution de la commission.

Rappel des faits :

- Le 13 janvier, un appel à candidatures ouvert est lancé pour constituer la commission
- La composition précise (représentants enseignants et étudiants des deux formations, archi et paysage) est précisée lors d'une réunion inter instance ultérieure
- Un vote a eu lieu, mais une erreur sur le nom d'une étudiante a été commise
- Des candidats non élus ont contesté la validité du vote par voie de mails, au motif notamment que la composition n'avait pas été précisée dès l'appel à candidatures et qu'il n'y avait pas eu de professions de foi.

Position du CA :

Après débat, il est reconnu qu'il y a eu un léger défaut de procédure (le nombre de places et la composition n'étaient pas indiqués dès l'appel initial), sans que cela soit jugé suffisant pour invalider le vote. La majorité des membres présents se prononce pour **ne pas revoter**.

A la suite d'une contestation par plusieurs enseignants des résultats du vote relatif à la composition de la commission voyages et déplacements, le CA a décidé d'interroger l'ensemble de ses membres afin de recueillir leur position sur l'opportunité d'organiser un nouveau vote portant sur la composition de ladite commission.

Décision

Nombre de votants : 14

12 voix contre

2 voix pour

0 abstention

Les Membres du CA ont décidé, à la majorité, de ne pas revoter la composition de la Commission Voyages et Déplacements.

Le résultat du vote initial est maintenu. Pour les prochaines commissions, il est acté que la composition et le nombre de places seront précisés dès l'appel à candidatures.

III. Points abordés pour information

1) Sortie de l'EPE, calendrier et enjeux

Intervenante : Corinne Robaczewski, Vice-présidente de l'Université de Lille

Contexte général

L'**ENSAPL** est actuellement membre d'un Établissement Public Expérimental (EPE) — l'EPE Lille — créé par décret du 20 septembre 2021, regroupant quatre établissements composantes dont l'Université de Lille.

Ce dispositif repose sur une ordonnance de 2018 ayant lancé une expérimentation d'une durée de 10 ans. À l'échéance du 12 décembre 2028, tous les EPE devront obligatoirement sortir de ce statut, quelle que soit leur situation. Le Ministère commence d'ailleurs à exercer une pression sur les établissements pour qu'ils engagent ce processus sans tarder.

Les deux options à la sortie

À l'issue de l'expérimentation, deux voies sont possibles :

- a) **Retour au droit commun** — l'université redevient une université classique, et les établissements composantes comme l'ENSAPL perdent leur statut particulier au sein de l'ensemble, soit en devant une simple composante, soit en redevenant totalement indépendants.
- b) **Transformation en Grand Établissement** — le statut est pérennisé sous une nouvelle forme juridique, permettant de conserver les dérogations acquises depuis 2021, notamment :
 - Le maintien de la personnalité morale et juridique des établissements composantes
 - Un circuit décisionnel à trois conseils pour le Grand Établissement (CA, Conseil Formation, Conseil Recherche) au lieu d'un seul CA avec deux commissions consultatives
 - La possibilité de faire présider le CA du Grand Établissement par une personnalité extérieure
 - Un principe de subsidiarité permettant de déléguer des compétences aux composantes

Il est précisé que ce statut de Grand Établissement n'a rien à voir avec celui de Paris-Dauphine (Grand Établissement au sens du Code de l'éducation), qui permet notamment des droits d'inscription déréglés et une sélection renforcée à l'entrée. La sortie de l'EPE vers un Grand Établissement n'implique aucune de ces dérogations.

Processus et calendrier

Le processus complet dure **environ 18 mois** si tout se déroule favorablement, et se décompose comme suit :

- ❖ **Étape 1 — Échanges informels** Le président de l'université (Régis Bordet) engage des discussions avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) pour signaler la maturité de l'établissement à engager le processus.
- ❖ **Étape 2 — Premier vote : demande de sortie d'expérimentation** ; Chaque CA des établissements composantes (dont l'ENSAPL) vote pour autoriser le président à adresser un courrier officiel au Ministère. Ce vote n'est pas bloquant pour les autres établissements, mais constitue un signal politique fort. Le CA de l'Université de Lille vise une délibération en juin 2026, ce qui implique un vote de l'ENSAPL préalablement, possiblement lors du CA de début juin.
- ❖ **Étape 3 — Évaluation par le HCERES** Sur la base d'un dossier d'autoévaluation (bilan de l'expérimentation, gouvernance partagée, résultats obtenus), le HCERES conduit une visite de trois jours avec des entretiens (direction, membres du CA, personnels). Il rend ensuite un avis :
 - ❖ **Favorable** : passage à l'étape suivante
 - ❖ **Favorable avec réserves** : période probatoire de 6 mois minimum
 - ❖ **Défavorable** : cas non encore survenu à ce jour
- ❖ **Étape 4 — Second vote : demande de transformation en Grand Établissement** Nouveau vote de chaque CA des composantes, puis du CA de l'université. Ce vote est définitif : un refus exclut définitivement l'établissement du Grand Établissement (exemple cité de Paris-Saclay où un retour en arrière a nécessité l'avis du Conseil d'État).
- ❖ **Étape 5 — Décret ministériel** Publication d'un décret de création du Grand Établissement, après avis du Conseil d'État. Sept à huit universités ont déjà franchi cette étape à ce jour.

Échanges et points de vigilance soulevés

Sur la communication et la concertation interne

Plusieurs membres soulignent la nécessité d'éviter de reproduire les tensions qui avaient accompagné l'entrée dans l'EPE, dues notamment à un déficit d'information. Il est demandé que le débat soit ouvert le plus largement possible, y compris à des voix critiques ou alternatives à celles de l'université, et qu'une assemblée générale ou réunion spécifique soit organisée avant tout vote.

Sur le bilan de l'expérimentation

Il est rappelé que l'école n'est pas à zéro sur cette question : des travaux ont déjà été conduits (rapport HCERES Enseignement et Recherche). **Hélène MARCOZ** et **Pablo LHOAS** s'engagent à produire un bilan de l'expérimentation depuis 2021, positif et négatif, qui servira de base à la discussion collective.

Sur le contexte national

Pablo LHOAS signale que les écoles nationales d'architecture se trouvent dans des situations très diverses vis-à-vis de leur établissement de rattachement, créant des déséquilibres croissants. Il est jugé utile de se concerter avec les écoles sœurs (Clermont-Ferrand, Grenoble, Nancy, Paris-Malaquais notamment) et avec la tutelle pour nourrir la réflexion.

Sur le calendrier

Catherine Grout et d'autres membres s'interrogent sur la possibilité de décaler légèrement le premier vote pour laisser le temps nécessaire à la concertation. **Corinne Robaczewski** confirme que la date du CA de l'université peut être ajustée si nécessaire, l'objectif restant de tenir ce vote avant fin juin 2026.

Décisions et suite

- Organisation d'une réunion plénière dédiée en mai, avec :
 - Présentation par le président Régis Bordé et l'équipe universitaire
 - Intervention d'un représentant du Ministère
 - Bilan interne de l'expérimentation produit par Sandrine Labadie et Pablo
 - Contributions ouvertes de l'ensemble de la communauté (enseignants, étudiants, personnels administratifs)
- **Prise de contact avec les présidents de CA des autres établissements composantes** et avec les écoles sœurs pour un éclairage national.
- **Transmission du diaporama de Corinne Robaczewski** à l'ensemble des membres du CA.

Ce point ne fait l'objet d'aucun vote lors de cette séance ; il s'agit d'une information préalable à la concertation.

2) Point RH Administratif : situation du personnel administratif

Intervenant : Etienne GUSTIN, Responsable RH de l'ENSAPL

Contexte général

Hélène MARCOZ rappelle avoir adressé un courrier d'alerte au Ministère en novembre dernier concernant la situation des personnels administratifs, suivi d'une réunion en décembre. La situation, loin de s'améliorer, continue de se dégrader et est qualifiée de « chaotique ».

État des effectifs

- **Sur 39 agents administratifs :**
 - 4 agents en arrêt prolongé (soit plus de 10 % des effectifs)
 - 3 agents en temps partiel thérapeutique
 - Plusieurs postes vacants en cours de recrutement, avec recours à l'intérim en attendant les prises de poste effectives

- **Les services les plus en tension sont :**
 - Le service des études / scolarité, principal foyer de difficultés
 - Le service RH, notamment en lien avec la revalorisation des contractuels
 - Le service des relations internationales / Erasmus : la responsable Camille Oran est en arrêt maladie de longue durée. Louisa Debussy, ancienne agente de l'école, est envisagée pour prendre en charge temporairement le dossier Erasmus à son retour.

- **Situation au service des études**

Le départ du directeur des études, passé en commission de discipline, a laissé le service dans une situation particulièrement difficile :

- Plusieurs directions intérimaires successives
- Des agents peu expérimentés devant reprendre des dossiers très lourds (frais d'inscription, maquettes, Erasmus, cours de modèle vivant...)
- Des couacs de communication répétés envers les étudiants (informations erronées, réponses floues, délais)
- Des insultes et comportements agressifs de certains étudiants envers les agents, inacceptables dans ce contexte de surcharge

- **Recrutements en cours**

Plusieurs postes sont en cours de finalisation :

- Ingénieur d'études au LACTH et agent logistique : prises de poste prévues début avril
- Directeur des études : fiche de poste publiée, candidatures closes le 22 et 26 mars, auditions début avril, prise de poste visée début juillet
- Poste de Géraldine Goubet : bloqué par un problème de procédure, en attente de déblocage ministériel

Hélène MARCOZ appelle l'ensemble de la communauté à la compréhension et au respect envers les agents administratifs, et envisage de solliciter le Ministère pour qu'un agent expérimenté d'une autre école puisse venir apporter un appui temporaire au service des études.

Autres sujets abordés

➤ **Chantier des maquettes pédagogiques**

La non-finalisation des maquettes pédagogiques depuis quatre ans est identifiée comme la cause structurelle de nombreux dysfonctionnements : impossibilité d'anticiper les recrutements, inscriptions non conformes dans TAÏGA, manque de lisibilité pour les étudiants et les enseignants.

Un étudiant représentant intervient pour témoigner de la situation vécue sur le terrain : les étudiants paysagistes reçoivent des réponses contradictoires du service pédagogique, se retrouvent à devoir construire eux-mêmes leur parcours, et certains se retrouvent engagés dans des inscriptions invalidées a posteriori (exemple : UE 83 et 83 bis). Il demande des garanties sur la réussite des études et propose de rédiger un document en ce sens pour le CA de mai.

Il est convenu que la question des maquettes sera traitée en lien avec la présidente de la CFVE **Delphine Desert**, et que des catégories de cas particuliers seront identifiées pour apporter des réponses plus efficaces.

Points reportés au prochain CA

Plusieurs points inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être abordés faute de temps. Ils seront traités en priorité lors du CA de mai, dont la date sera communiquée prochainement.

Fin de la séance
Hélène MARCOZ
Présidente